

BARÈME DES HONORAIRES

Montants TTC (TVA à 20%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

Ventes ≤ 100 000€	Forfait 5000€
Ventes > 100 000€	5%
Terrains	6%

Ces honoraires incluent le suivi du dossier de la prise du mandat à la réitération
Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la conclusion du contrat
Les honoraires sont à la charge du vendeur excepté dans le cas où l'acquéreur accepterait de les prendre à sa charge

Mise à jour le 22 mai 2017